



Attaquer son entreprise aux prud'hommes

Par **Seb**, le **11/10/2010** à **15:22**

Bonjour,

Je suis actuellement salarié d'une entreprise de plus de 400 personnes depuis environ 3 ans et je compte démissionner sous peu.

Cette entreprise n'a actuellement pas de CE, de délégués du personnel et j'en passe.

Elle sépare l'entreprise en plusieurs petites entreprises afin de ne pas avoir à prendre de CE et certainement pour d'autres avantages, j'ai d'ailleurs dû résigner un contrat pour changer de "pôle" il y a environ 2 ans.

L'année dernière, l'entreprise en question nous a fait bénéficier d'une prime d'intéressement, chose qu'elle n'a pas souhaité refaire cette année malgré la progression titanesque de l'entreprise en terme de CA.

Nous n'avons pas non plus de prime de participation.

Si nous avions d'autres avantages intéressants, je pense que je ne souhaiterai pas aller plus loin dans mes démarches, mais ce n'est pas le cas.

On nous promet des primes sur objectif qui n'arrivent jamais et les salaires sont très faibles comparé au chiffre d'affaire de l'entreprise.

Je suis donc actuellement en train de réfléchir à attaquer l'entreprise aux Prud'hommes après mon départ afin de comprendre pourquoi nous n'avons pas eu droit à la participation entreprise et aux primes d'intéressement.

J'ai déjà tenté d'en savoir plus mais l'entreprise ne souhaite pas répondre à mes questions.

J'aimerais donc savoir ce que vous en pensez, si cela vaut le coup d'attaquer en justice, connaître la meilleure méthode pour attaquer aux Prud'homme ou éventuellement être

encadré par une association ou autre.

Les pratiques de mon entreprise sont des plus douteuses, tout le monde s'en rend compte en interne mais personne n'agit en conséquence.

Je pense à attaquer pour éventuellement faire bouger les choses, puisque de toute manière je compte quitter l'entreprise.

Merci par avance pour vos réponses.

Cordialement,

S.